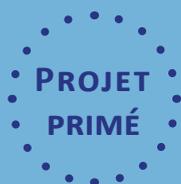




**LES PROJETS
&
POSTERS
« TRAVAUX »**



ISÈRE AMONT, D'UN PROJET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS À UN PROJET DE TERRITOIRE



TERRITOIRE DU PROJET : Vallée du Grésivaudan, entre Pontcharra et Grenoble (Isère).

PORTEUR DU PROJET : Symbhi (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère).

PARTENAIRES : Département de l'Isère ; Intercommunalités (Grenoble Alpes Métropole, Communauté de Communes du Grésivaudan); Etat / Préfet de l'Isère, DDT; Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ; ADIDR ; Associations.

MOTS CLES :

Gestion intégrée -
Ralentissement dynamique
de crue - Gestion de l'espace
- Vision territoriale - Milieux
naturels.

FINANCEMENTS:

Coût total :
135 265 485 € HT
Etat : 40,8%
Agence de l'eau RMC : 7,8%
Intercommunalités : 19,9%
Département : 31,5%

DATES D'EXECUTION :

Projet en cours : début : 2004
Fin prévisionnelle : Fin 2021
(phase travaux de 2012 à 2021).

DESCRIPTIF GENERAL DU PROJET

Le projet Isère amont trouve son origine dans la nécessité de **protéger** tout le territoire de la Vallée du Grésivaudan et de l'agglomération grenobloise et leurs 300 000 habitants, des inondations de l'Isère. A cela s'est ajoutée une **prise de conscience des potentialités d'une rivière non valorisée tant sur les aspects milieux naturels que loisirs**. Il a vu sa première concrétisation avec la création du Symbhi le 26 mars 2004, sur la volonté politique du Conseil général de l'Isère.

Le projet prévoit la mise en place de **Champs d'Inondation Contrôlée** (CIC, Zones d'expansion de crue systématique sur 50 km et 3500 ha, déclenchés à partir de la crue trentennale et optimisés pour la crue bicentennale).

Ces travaux s'accompagnent d'une clarification de la situation cadastrale de la zone concernée, en identifiant un propriétaire unique (le SYMBHI), et un gestionnaire unique (l'ADIDR). La mise en œuvre de ce projet est coordonnée avec celle de **plusieurs stratégies territoriales** : le PPRI mis en place par l'Etat en 2007, le SCOT de la Région Grenobloise dont les zones naturelles et agricoles correspondent aux zones d'expansion de crue retenues, la Directive Inondation par la mise en place d'un TRI « Grenoble-Voirion », et la mise en œuvre d'une SLGRI dont le territoire est calqué sur le périmètre du projet.

Une large **concertation**, tant avec les acteurs de la gestion de l'eau et les élus qu'avec les riverains et les agriculteurs, s'est donc avérée nécessaire pour garantir l'acceptabilité et l'appropriation du projet par les différentes parties prenantes.

En partenariat avec :

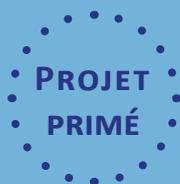


Événement complémentaire à :

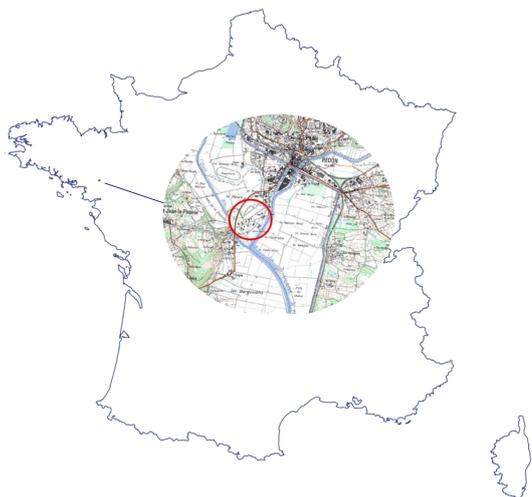


Avec le soutien de :





LE SECTEUR PORTUAIRE DE REDON : DE LA RECHERCHE DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS À L'INTÉGRATION DU RISQUE DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



TERRITOIRE DU PROJET : Secteur portuaire de Redon (35) sur le bassin versant de la Vilaine.

PORTEUR DU PROJET (étude) : Institution d'Aménagement de la Vilaine/Etablissement Public Territorial de Bassin.

PARTENAIRES : Communauté de Communes du Pays de Redon ; Ville de Redon ; Services de l'Etat-Dreal BRETAGNE.

MOTS CLES :

Réduction de la vulnérabilité
- Aménagement du territoire
- Reconquête de la zone d'expansion des crues

FINANCEMENTS :

Les financements de l'étude :
106 275 € TTC :

Etat via le PAPI : 50%,

IAV : 20%

CCPR : 20%

Redon : 10%

Sur la partie travaux : une demande de financement au titre du PAPI est en cours (4.25M € HT).

DATES D'EXECUTION :

Début : 2012

Fin prévisionnelle : 2020

DESRIPTIF GENERAL DU PROJET

A la suite de la construction du barrage d'Arzal à la fin des années 60, barrage anti-remontée de la marée, un **faux sentiment de protection** est apparu sur Redon lié à une succession d'années peu humides et des sites ont été urbanisés dans le lit majeur des rivières. La **zone industrielle portuaire**, construite dans le lit majeur de l'Oust, est **fortement exposée** aux inondations. Dans des périodes sèches, la conscience du risque peut s'atténuer, voire disparaître. Le risque de vouloir réintroduire un jour des activités dans la zone industrielle portuaire est donc réel. Ceci d'autant plus que, d'après le PPRI du bassin aval de la Vilaine, la zone industrielle portuaire est située en zone bleue 1B et 2B, zones où restent autorisés, sous réserve du respect d'un ensemble de prescriptions et selon des densités variables avec l'importance de l'aléa, des projets de construction et des travaux d'aménagement.

Afin d'éviter toutes nouvelles constructions et de limiter les risques aux personnes et aux biens engendrés par des inondations, **une maîtrise foncière sur ce secteur est établie au fil du temps**. L'étude de requalification du secteur étant terminée, les travaux font l'objet d'une demande de labellisation dans le cadre de l'avenant au PAPI Vilaine 2012-2018 sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Redon principalement et en partie de la ville de Redon pour la restauration du milieu naturel.

En partenariat avec :



Événement complémentaire à :



Avec le soutien de :

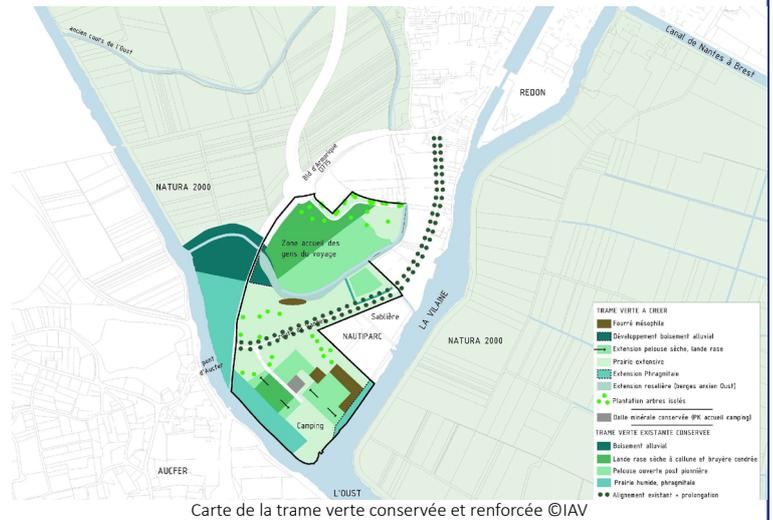


LES ACTIONS DU PROJET

L'objectif était de définir le schéma global de requalification de la zone, prenant en compte à la fois le volet de réduction de la vulnérabilité (délocalisation des entreprises etc.), la maîtrise foncière, les projets de développement économique fluviaux portés par les acteurs locaux et le projet de restauration de la zone d'expansion des crues.

① **RACHAT ET DÉLOCALISATION DES ENTREPRISES ET DÉCONSTRUCTION** (rachat du foncier, délocalisation des entreprises, déconstruction des bâtiments, ...).

② **RENATURATION DE LA ZONE D'EXPANSION DES CRUES** : Remise en place de prairies, renforcement des corridors écologiques et des connectivités entre les zones humides intérieures, suppression en partie des dalles.



Carte de la trame verte conservée et renforcée ©IAV



Présentation du territoire ©IAV

③ **AMÉNAGEMENT DES ACCÈS** : Réhaussement de la route de Vannes afin d'assurer un niveau de protection suffisant pour un évènement important mais non exceptionnel.

VALORISATION ET PERSPECTIVES

Ce projet de requalification de la ZIP de Redon s'inscrit dans un **raisonnement durable de réduction de la vulnérabilité** à la fois sur les dommages évités, les gains environnementaux, paysagers, etc.

Les **indicateurs** mis en place sur les fiches actions du PAPI de ces actions sont les suivants :

- la délocalisation des entreprises et rachat des terrains
- la déconstruction des bâtiments
- le nombre de négociations en cours
- la réalisation des travaux de restauration du milieu naturel.

CONTACT

INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE/ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

Boulevard de Bretagne – BP 11, 56130 - La Roche-Bernard

stephanie.voimant@eptb-vilaine.fr

Retrouvez le dossier complet sur : <http://www.eptb.asso.fr/previsiq2016/>

ROMANCHE SÉCHILIENNE : D'UN PROJET DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS À LA PRISE EN COMPTE D'UN RISQUE NATUREL MAJEUR D'ÉBOULEMENT



TERRITOIRE DU PROJET : Vallée de la Romanche, entre les communes de Séchilienne et Champ-sur-Drac (Isère).

PORTEUR DU PROJET : SYMBHI.

PARTENAIRES : Membres du syndicat : Département de l'Isère et Intercommunalités (Grenoble Alpes Métropole et Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisan) ; **Etat** (Préfet de l'Isère, DDT, DREAL) ; **Région Rhône Alpes** ; **FEDER** ; **Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse** ; **Association Départementale Isère Drac Romanche** ; **Associations.**

MOTS CLES :

Protection contre les inondations - Projet intégré - Approche multirisques - Risque naturel des Ruines de Séchilienne.

FINANCEMENTS :

Coût total : 28 180 000 €

Etat : 34,5%

Symbhi : 24,6%

Région : 24,3%

FEDER : 11,0%

Agence de l'Eau RMC : 5,6%

DATES D'EXECUTION :

Début : 2006

Fin prévisionnelle : Fin 2016

DESCRIPTIF GENERAL DU PROJET

Le fondement initial du projet est d'**assurer la protection des zones urbanisées de la basse vallée de la Romanche** contre le risque de crue centennale. Les ouvrages d'endiguement sont nombreux mais vieillissants et en cas de crue centennale de la Romanche entre les communes de Bourg d'Oisans et Champ-sur-Drac, 20 000 personnes risquent d'être inondées.

Ce risque est renforcé par la **proximité des « Ruines de Séchilienne »**, effondrement d'un pan de montagne où l'on peut observer un important couloir d'éboulements. En cas d'effondrement des « Ruines de Séchilienne » dans le lit de la rivière et d'une crue centennale simultanée de la Romanche, il est redouté la formation d'une retenue d'eau en amont du barrage naturel ainsi formé.

Le Symbhi a donc décidé de porter la maîtrise d'ouvrage des études sur les conséquences hydrauliques générées par ce risque, puis des travaux relatifs aux moyens à mettre en œuvre pour traiter ce risque, et de l'intégrer à la maîtrise d'ouvrage globale du projet.

En partenariat avec :



Événement complémentaire à :



Avec le soutien de :



LES ACTIONS DU PROJET



Site des Ruines de Séchiliennes ©Symbhi

① 2006 – 2008 : ETUDES PRÉALABLES, CONCERTATION & DÉFINITION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT GLOBAL DE LA ROMANCHE

Lancement d'une consultation relative à l'élaboration d'un schéma d'aménagement global de la Romanche.

Le schéma d'aménagement s'inscrit dans **une démarche globale** répondant aux objectifs de : protection des zones habitées contre **le risque de crue centennale**, valorisation **environnementale** des milieux liés au cours d'eau, accompagnement **paysager** du projet, avec développement des **loisirs/accès sur les berges**. **Animation de réunions publiques par un modérateur.**

② 2007 : PRISE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES ÉTUDES DES PARADES HYDRAULIQUES AU RISQUE DES RUINES DE SÉCHILIENNE

③ 2008 – 2009 : ETUDE DU RISQUE DES RUINES DE SÉCHILIENNE & DÉFINITION DE LA PARADE HYDRAULIQUE DE COURT TERME

④ 2009 : SCISSION DU PROJET EN 2 SOUS-PROJETS :

Face aux difficultés rencontrées dans la concertation sur la plaine d'Oisans, le Président du Symbhi décide de scinder le projet :

le projet Romanche Séchilienne (sur la moyenne et basse Romanche) et

le projet Romanche Oisans (sur la haute Romanche).

⑤ 2009 – 2012 : ATELIERS DE CONCERTATION, FINALISATION DES ÉTUDES ET RÉALISATION DES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES

⑥ **2011 : PRISE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX** de la parade hydraulique de court terme au risque des Ruines de Séchilienne.

⑦ FIN 2012 – DÉBUT 2013 : CONSULTATION ET ATTRIBUTION DES PRINCIPAUX MARCHÉS DE TRAVAUX

⑧ **2013 - 2014 : OPÉRATIONS FONCIÈRES** : Le Symbhi se rend propriétaire des terrains assiettes des aménagements. Au préalable, une enquête parcellaire a été menée pour mener à bien les acquisitions.

⑨ DÉBUT 2013 - FIN 2016 : RÉALISATION DES TRAVAUX

⑩ FIN 2016 : REMISE EN GESTION DES AMÉNAGEMENTS À L'ADIDR



Exemple de réunion publique organisée par le Symbhi

VALORISATION ET PERSPECTIVES

Intégration systématique **des clauses d'insertion sociale et professionnelle** dans les marchés de travaux.

Au-delà de la protection contre les inondations, ce projet intègre des **composantes environnementale et paysagère** réalisées en faveur du cours d'eau et des berges. La **concertation et la communication** autour du projet sont réalisées par le biais d'outils adaptés suivant les étapes d'avancement du projet.

CONTACT

SYMBHI

Hôtel du Département

7, rue Fantin Latour BP 1096, 38000 - GRENOBLE Cedex 1

mathieu.grenier@isere.fr